

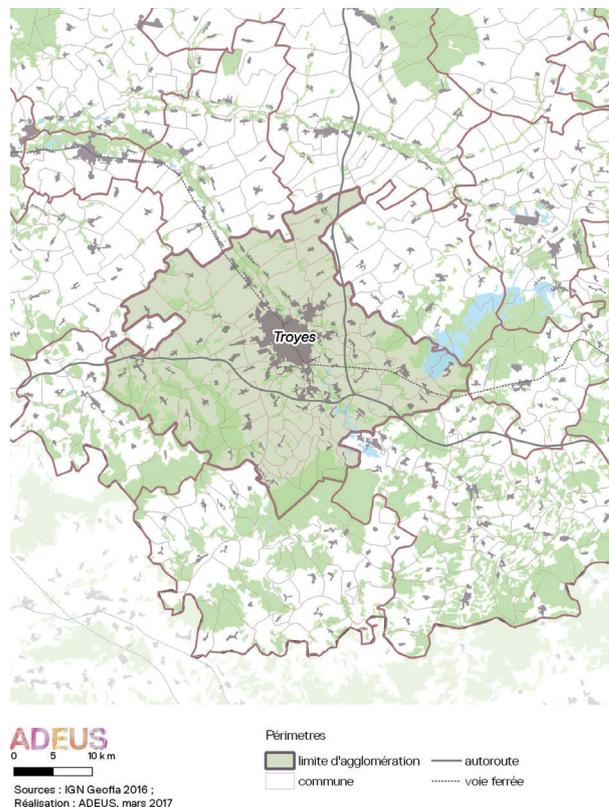
Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole

Portrait d'agglomération

DATES CLÉS

- Janvier 2000 : création de la communauté d'agglomération le Grand Troyes (11 communes) ; SIVOM créé en 1963 ; communauté d'agglomération de Troyes créée en 1994.
- Janvier 2017 : création de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole, 81 communes. Fusion avec les 3 CC de Bouilly Mogne Aumont, de Seine Melda Coteaux et de Seine Barse et 6 autres communes faisant partie de l'ancienne Communauté de communes des Portes du Pays d'Othe.
- Président : François BAROIN depuis 2001.

	Population	Nombre de communes	Superficie (km ²)
Troyes Champagne Métropole	166 476	81	889,59
Aire urbaine	191 324	147	1 129,59
SCoT Région Troyenne	159 495 (158 192)	71 dont CA 68	776,97 (718,68)
SCoT PNR Forêt d'Orient	15 887 (8 284)	32 dont CA 13	531,56 (170,91)



COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE

6 compétences de plein droit :

- **Développement économique** : zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme ;
- **Aménagement** : SCoT et schéma de secteur ; PLU, document d'urbanisme ; création et réalisation de ZAC d'intérêt communautaire ; organisation de la mobilité ;
- **Équilibre social de l'habitat** : PLH, politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social ; réserves foncières ; actions en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti ;
- **Politique de la ville** : diagnostic et orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels ; programmes d'action du contrat de ville ;
- **Accueil des gens du voyage** : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil ;
- **Déchets des ménages** : collecte et traitement.

Compétences optionnelles :

Voirie et stationnement, Assainissement, Protection et mise en valeur de l'environnement : élimination des animaux nuisibles ; gestion des réseaux de chauffage

urbain ; prise en compte de la maîtrise de l'énergie et de la qualité environnementale des constructions des bâtiments et infrastructures de l'agglomération ; incitation au développement des énergies renouvelables locales ; sensibilisation et incitation des populations à l'utilisation rationnelle de l'énergie ; mise en décharge des déchets ultimes ; opérations de transport, tri ou stockage ; création et gestion de centres d'apports volontaires de déchets.

Action sociale : portage de repas ; structures d'accueil de mineurs ; structures multi-accueil ; réseau d'assistantes maternelles.

Construction, aménagement, gestion d'équipements culturels, sportifs et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ; transport scolaire.

Des compétences facultatives :

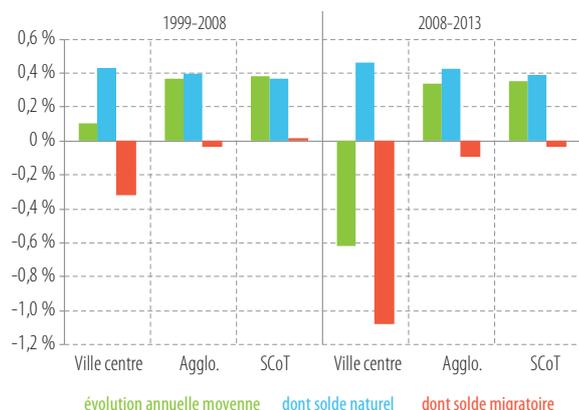
Sports, culture ; enseignement supérieur, recherche, vie étudiante ; eau ; tourisme ; lutte contre l'incendie, organisation des secours ; cimetières, services funéraires ; Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce ; création et gestion de zones de développement éolien ; élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

Autres : accueil de chiens errants.

LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET URBAINES

Les dynamiques démographiques ville centre/Agglo./SCoT.

(source : INSEE)

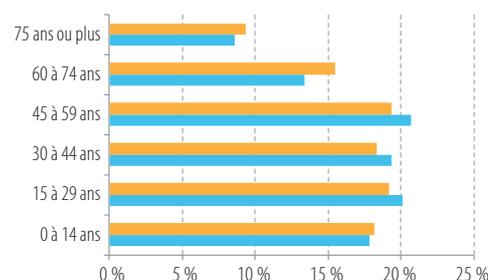


La ville de Troyes compte 59 671 habitants en 2013 (7^{ème} ville de la région Grand Est), soit 36 % de la population de l'agglomération (6^{ème} de la région). L'agglomération rassemble 87 % de la population de l'Aire Urbaine de Troyes sur laquelle elle est située.

Troyes perd de la population entre 1999 et 2008, davantage encore entre 2008 et 2013 du fait d'un solde migratoire négatif qui augmente (multiplié par 3,4 entre 1999-2008 et 2008-2013). Les soldes migratoires de l'agglomération et de l'aire du SCoT sont aussi légèrement négatifs, mais la population y augmente sur la période avec les soldes naturels. La population vieillit comme sur les 23 autres agglomérations étudiées. La tranche d'âge 0-14 ans y est légèrement plus importante (18 % contre 17 %), celle des 60-74 aussi (16 % contre 14 %).

Évolution de la répartition de la population par tranches d'âges

en 2008 et en 2013. (source : INSEE)



Évolution comparée de la population

source : INSEE



REVENU ET INÉGALITÉS SOCIALES

Un revenu moyen plus bas

	Troyes Champagne Métropole	Évolution 2006-2014	Moyenne des 23 agglomérations
Revenu moyen des foyers fiscaux	23 325 €	+ 16,6 %	25 369 €
Part de foyers fiscaux non imposables	56 %	+ 10 points	55 %

source : DGI

	Troyes Champagne Métropole	Moyenne des 23 agglomérations
Part de la population couverte par le RSA	9,6 %	8,7 % (moyenne)
IDH4	0,50	0,49 (médiane)

sources : INSEE, CAF, DGI

Le revenu moyen sur l'agglomération est inférieur en 2014 à la moyenne des 23 agglomérations : -2 044 Euros (soit -8,1 %). Il a augmenté entre 2006 et 2014 de 16,6 % contre 17,9 %.

L'agglomération compte 56 % de foyers fiscaux non imposables contre 55 %. Ils ont augmenté de 9 points (passant de 47 % à 56 % entre 2006 et 2014), comme sur l'ensemble des 23 agglomérations (passant de 46 % à 55 %).

On compte plus de population bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA) sur Troyes Champagne Métropole (9,6 %) que sur l'ensemble des 23 agglomérations (8,7 %).

L'Indicateur de Développement Humain (IDH4) est quasiment égal (0,50) à la médiane des 23 agglomérations (0,49).

L'agglomération est classée globalement 8^{ème} sur 23, 14^{ème} pour l'indice de niveau de vie, 12^{ème} pour l'indice d'instruction-diplôme, 1^{er} pour l'indice de santé.

HABITAT ET CONSTRUCTION

Un net ralentissement de la construction de logements neufs

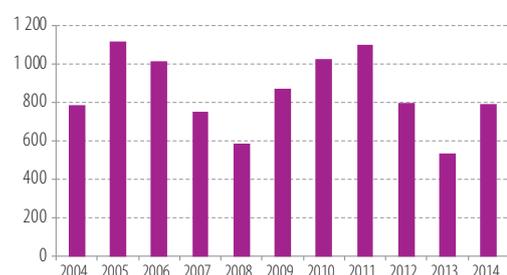
Construction neuve

sources : INSEE, Sit@del2

Troyes Champagne Métropole	
Moyenne 2005-2009	868,4
Moyenne 2010-2014	850,0
Logements construits entre 2004 et 2014 pour 100 ménages	
Troyes Champagne Métropole	12,3 %
Moyenne 23 agglomérations	11,7 %

Évolution de la construction neuve

source : INSEE



Suite à des pics en 2006 et 2011, des creux en 2008 et 2013, la construction neuve reste à peu près stable sur l'intercommunalité : -2,1 % entre les 2 périodes quinquennales. On y construit 12,3 logements pour 100 ménages sur la période 2004-2014, plus que la moyenne des 23 agglomérations.

L'agglomération loge des ménages propriétaires (52 % contre 49 % en moyenne des 23 agglomérations), locataires du parc social (24 % contre 20 %), locataires du parc privé (23 % contre 28 %) et des ménages logés gratuitement ou autre (2 % contre 2 %).

La vacance (6 775 logements en 2013) est plus faible (8 %) qu'en moyenne sur les 23 agglomérations étudiées (8,4 %) ; elle a cru de 29,0 % en 5 ans (23,9 % sur les 23).

Signalons enfin la présence de 9 quartiers prioritaires de la politique de la ville sur l'agglomération, 7 sur Troyes.

Évolution de la vacance sources : INSEE, Sit@del2

Troyes Champagne Métropole		Moyenne des 23 agglomérations	
2008	2013	2008	2013
6,5 %	8,0 %	7,1 %	8,4 %

LES ÉCHANGES AVEC LES INTERCOMMUNALITÉS DU GRAND EST

Migrations résidentielles en 2013 avec les intercommunalités

(principaux flux) - source : INSEE

Flux entrant		Flux sortant	
Autre pays	8,7 %	Méto. Grand Paris	10,4 %
Méto. Grand Paris	7,5 %	CU Grand Reims	5,5 %
CC Barséquanais	4,3 %	CC Barséquanais	4,8 %
CC Forêts, Lacs	4,0 %	CC Seine et Aube	4,8 %
CU Grand Reims	3,6 %	CC Pays Othe Aixoïis	3,1 %
CC Arcis, Mailly, R.	3,5 %	CC Forêts, Lacs	2,8 %

Navettes domicile-travail en 2013 avec les intercommunalités

(principaux flux) - source : INSEE

Flux entrant		Flux sortant	
CA Troyes	81,4 %	CA Troyes	89,0 %
CC Barséquanais	2,4 %	Méto. Grand Paris	1,5 %
CC Forêts, Lacs	2,4 %	CC Barséquanais	1,3 %
CC Seine et Aube	2,2 %	CC Portes Romilly	0,9 %
CC Chaourçois	1,6 %	CC Arcis, Mailly, R.	0,8 %
CC Pays Othe Aixoïis	1,5 %	CC Vendeuvre-S.	0,5 %

Part des actifs occupés vivant et travaillant sur le territoire

source : INSEE

Troyes Champagne Métropole	Moyenne des 23 agglomérations
89 %	76 %

Un lien privilégié avec le Grand Paris et les intercommunalités proches

Troyes Champagne Métropole échange des habitants avec le Grand Paris (518 entrants et 663 sortants) et de façon moindre avec le Grand Reims (247 entrants et 352 sortants). Elle accueille des étrangers (603 entrants). Certains partent vers le Grand Dijon (162 sortants, 2,5 %). Les autres échanges s'effectuent surtout avec les intercommunalités proches entourant la communauté d'agglomération, par exemple la Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne (301 entrants, 305 sortants) au Sud-Est, ces flux sont relativement équilibrés.

Troyes Champagne Métropole offre 68 666 emplois sur son territoire et héberge 62 812 actifs occupés. 55 887 emplois offerts par l'intercommunalité sont occupés par des actifs occupés qui y habitent (89 %) ; c'est bien plus que la moyenne constatée sur les 23 agglomérations étudiées (76 %) et l'agglomération de Troyes détient la 1^{ère} place dans ce classement.

Le Grand Paris est l'intercommunalité avec laquelle les échanges sont les plus importants en sortie (950 sortants, 1,5 %). La Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne suit (803 sortants, 1 680 entrants).

LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES

Un chômage plus fort qui augmente avec une baisse des emplois privés salariés plus importante

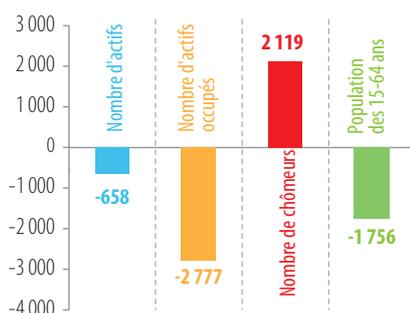
		Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
2008	Troyes agglo.	70,6 %	61,0 %	13,6 %
	Moyenne des 23 agglo.	70,4 %	61,5 %	12,7 %
2013	Troyes agglo.	71,2 %	59,4 %	16,5 %
	Moyenne des 23 agglo.	71,2 %	60,3 %	15,4 %

source : INSEE

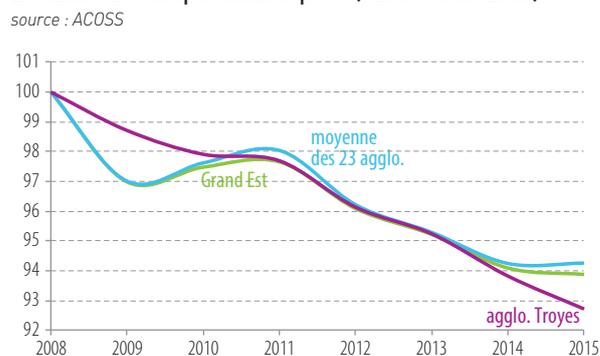
Avec un taux d'activité de 71,2 % en 2013 (nombre d'actifs sur la population des 15-64 ans), Troyes Champagne Métropole est dans la moyenne des 23 agglomérations du Grand Est. Le taux d'emploi (actifs occupés sur population des 15-64 ans) est légèrement plus faible que l'ensemble des agglomérations : 59,4 % contre 60,3 %. Notons cependant la baisse des actifs occupés.

Le taux de chômage (chômeurs sur actifs) est plus fort sur le territoire de l'agglomération (16,5 %) et augmente davantage (+20,6 % contre +20,1 %) : 12 406 chômeurs en 2013.

Variation 2008-2013 des 15-64 ans, des actifs, des actifs occupés et des chômeurs (source : INSEE)



Évolution de l'emploi salarié privé (base 100 en 2008) (source : ACOSS)

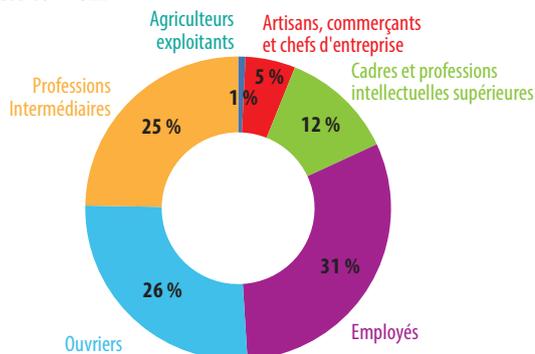


L'emploi salarié privé a baissé entre 2008 et 2015 sur l'agglomération (-7,3 %), plus que sur la région (-6,1 %), et plus que sur l'ensemble des 23 agglomérations du Grand Est étudiées (-5,7 %). L'agglomération a cependant « décroché » des 2 autres territoires depuis 2014, la baisse y étant plus forte. On est passé de 52 968 emplois salariés privés en 2008 à 49 107 en 2015, soit -3 861 emplois salariés privés.

Des CSP à l'identique des 23 agglomérations, un moindre emploi présentiel

Les catégories socioprofessionnelles des actifs

source : INSEE



On compte 31 % d'employés sur l'agglomération (contre 30 % en moyenne sur les 23 agglomérations étudiées) et 26 % d'ouvriers (contre 25 %). Les cadres (12 % au lieu de 14 %) sont un peu moins nombreux sur l'agglomération, les professions intermédiaires (25 %), les patrons d'entreprises (5 %), les agriculteurs (1 %) présentent les moyennes des 23 agglomérations.

La part de l'emploi présentiel (activités tournées vers la satisfaction des besoins des personnes présentes dans un territoire) est plus faible : 66,5 % sur l'agglomération de Troyes en 2013, contre 68,7 % sur les 23 agglomérations. Elle augmente cependant entre 2008 et 2013 de 2,4 points, davantage que sur les autres agglomérations (+1,3 point).

Part de l'emploi présentiel

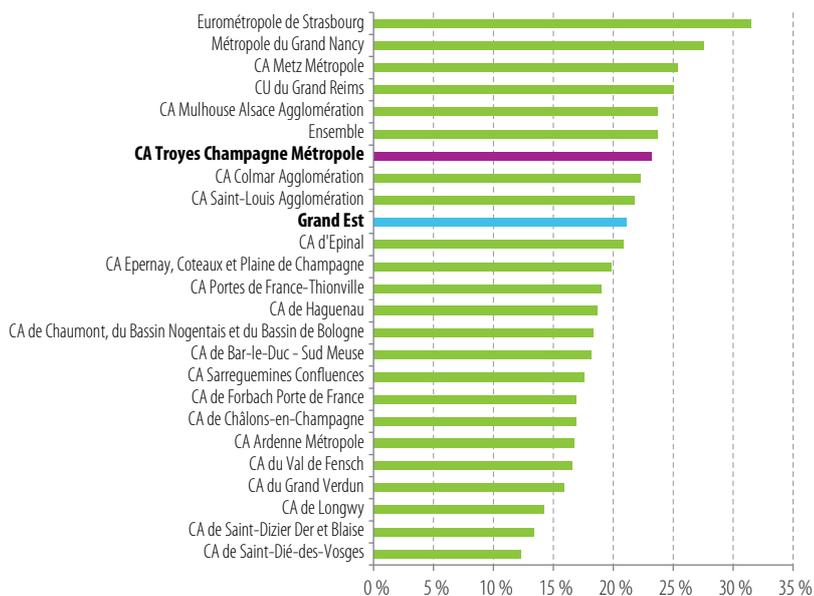
source : INSEE

	Troyes Champagne Métropole	Moyenne des 23 agglomérations
2008	64,1 %	67,4 %
2013	66,5 %	68,7 %

La part des emplois métropolitains supérieurs (conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion, Culture-Loisirs) présents sur le territoire est de 23,2 % en 2013 sur l'agglomération, contre 23,7 % pour l'ensemble des 23 agglomérations. Cela classe l'agglomération de Troyes en 6^{ème} place.

Part d'emplois dans les fonctions métropolitaines supérieures en 2013

source : INSEE



LES ACTIONS, LE(S) PROJET(S)

État des lieux des documents cadres (état d'avancement, périmètre...) et autres documents définissant la ou les stratégie(s) territoriales.

Compte tenu du contexte de fusion (3 Communautés de Communes + 1 communauté d'agglomération + 6 communes regroupant 81 communes) et la nouveauté du périmètre de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole au 1er janvier 2017, la plupart des documents cadres sont actuellement en phase de révision (ou doivent faire l'objet d'une révision).

- SCoT approuvé le 5 juillet 2011 (42 communes)
- Plan de cohésion sociale : projet local de cohésion sociale années 2011-2014
- Contrat de ville (signé en octobre 2015) porte sur 13 quartiers prioritaires
- PLH, approuvé en 2009, pour une période 2009-2015 et prorogé pour 2 ans. Nouveau PLH en cours d'élaboration à l'échelle des 81 communes, en vue de sa validation puis de sa mise en œuvre au 1er janvier 2018.
- PDU couvre la période 2014-2024, mais devrait évoluer et être révisé (échéance 2019 au plus tard) en lien avec l'élaboration du SRADDET.
- En matière d'urbanisme, la compétence PLU ne sera pas prise au 27 mars 2017. Des groupes de travail vont être mis en place pour développer l'information des maires, notamment sur les différentes modalités de pilotage, préalablement à une future prise de compétence.
- Agenda 21 de la ville de Troyes, reconnu Agenda 21 local France en 2013, et couvrant la période 2012-2016. Aujourd'hui, Troyes Champagne Métropole vient d'émettre un avis favorable à l'élaboration d'un Agenda 21 intercommunal.
- Plan Climat Energie Territorial (élaboré en 2013) couvre la période 2013-2018, doit évoluer en PCEAT.
- Territoire lauréat de l'appel à projet «TEPCV».
- Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation du TRI de Troyes approuvée le 9 décembre 2016 (le TRI compte 11 communes mais la stratégie s'applique à 28 communes).

Documents en gestation et/ou cours de réalisation :

- Contrat de ruralité

Quel est le positionnement géostratégique de l'agglomération ? Quelle est sa vision de sa place dans le Grand Est ? Sur quelle alliance se projette-t-elle ?

Troyes Champagne Métropole revendique pour les années à venir, un triple positionnement géostratégique :

• Porte d'entrée régionale

6^e agglomération de la Région Grand-Est, Troyes Champagne Métropole, est, du fait de sa localisation au Sud-Est de la région et de son poids démographique, la 1^{ère} agglomération moyenne de la Région Grand Est rencontrée par les voyageurs en provenance de l'Île-de-France (par la ligne 4 du TER ou par l'autoroute A5). Dans ce cadre, elle entretient avec celle-ci des relations économiques fortes. Il existe un nombre significatif de migrations domicile-travail (importance des emplois métropolitains...). Des solidarités fortes existent également en matière de gestion de l'eau sur la Vallée de la Seine (grands lacs de Champagne).

De ce fait, Troyes Champagne Métropole revendique un positionnement de porte d'entrée régionale depuis la Région Île-de-France.

• Une coopération entre agglomérations de taille intermédiaire (pôle métropolitain)

Elle partage également cette proximité avec d'autres agglomérations du « Sud-Ouest du Grand Est » (notamment Chaumont située à une centaine de km à l'Est, mais également Sens positionnée au Nord de la Bourgogne et localisée au carrefour de l'A5 et de l'A26) qu'elle qualifie de porte Sud-Est de la région Île-de-France.

Il y a donc une coopération à monter entre des agglomérations de taille intermédiaire qui maillent le Sud-Ouest de la Région Grand Est et qui partagent plusieurs enjeux d'aménagement du territoire similaires. La création, envisagée en 2018, d'un pôle Métropolitain Troyes, Chaumont, Sens (d'autres agglomérations pourraient s'y associer) marque la volonté de l'agglomération d'atteindre cet objectif dans une logique de réseau, transcendant les limites administratives (lien avec l'agglomération de Sens, dans une région voisine) et la continuité territoriale. Cette réflexion devra permettre aux territoires partenaires d'interroger – et d'apporter des réponses – quant à leur capacité à :

- assurer et cultiver des fonctions de centralité,
- développer leur attractivité,
- renforcer leur compétitivité.

• La poursuite de liens d'opportunité et/ou de solidarité en fonction des thématiques

Le partenariat en pôle métropolitain sur les réflexions exposées ci-avant pourra être complété de relations de partenariat avec d'autres territoires ou institutions au regard d'intérêts communs, comme la gestion de l'eau (soutien d'étiage, gestion du risque d'inondation) le long de la vallée de la Seine.

Quelles sont les priorités affichées en matière de développement économique (offre immobilière et foncière, soutien aux commerces, organisation de l'innovation sur le territoire...)?

Les objectifs affichés de l'agglomération en matière de développement économique sont :

- Soutenir l'attractivité économique locale
 - Soutenir les filières déjà implantées localement : textile, métallurgie, recyclage, énergie, industrie agro-alimentaire, emballage-conditionnement, méthanisation et bio-économie autour du chanvre.
 - Soutenir la gestion, l'entretien et l'extension des zones d'activités économiques, et notamment l'extension en cours du Parc de Troyes Champagne Métropole.
 - Créer une agence de prospection des entreprises et de promotion à l'échelle de l'agglomération ou du Sud Champagne.
- **Renforcer les équipements et pôles à rayonnement régional voire inter-régional** (exemples : reprise de la gestion du Parc des expositions, requalification des espaces publics des centres de marques de Pont Sainte-Marie...).
- **Accompagner les besoins du développement de l'enseignement supérieur**

Troyes est classée 3^{ème} dans le palmarès « L'Etudiant » des villes moyennes les plus attractives pour les étudiants. Les effectifs, plus de 10 400 étudiants inscrits à la rentrée 2016-2017, sont en constante augmentation.

De nombreuses grandes écoles sont déjà implantées et des projets d'envergure sont en cours : l'implantation de l'ESTP (Ecole Spéciale de Travaux Publics) avec un objectif de 300 étudiants à l'horizon 2020 et l'alliance UTT (Université de Technologie de Troyes) - ESC (Ecole Supérieure de Commerce). Ce rapprochement offre l'opportunité de créer une filière différenciatrice ingénieur-manager-designer.

L'enjeu pour l'agglomération est de capitaliser sur cette force et d'accompagner les besoins des grandes écoles, de l'université ainsi que des besoins en logement pour les étudiants.
- **D'un point de vue touristique :**
 - Renforcer l'attractivité touristique de la ville centre par la création d'un ensemble muséal portant sur la rénovation des musées d'Art Moderne et Saint Loup, permettant l'accueil du Trésor de Lavau.
 - Faire de l'extension du périmètre de l'agglomération une aubaine pour le développement touristique (tourisme rural en s'appuyant sur la richesse du patrimoine historique, culturel et naturel ; par exemple soutien financier au Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient).
 - Créer des liens entre le tourisme économique (les magasins d'usine), le tourisme urbain et le tourisme rural.

Quelles sont les priorités affichées en matière d'attractivité résidentielle ? Urbanisme, habitat, transports, grands équipements, environnement...

• L'attractivité résidentielle

Les principaux projets en termes d'attractivité résidentielle résident dans la volonté d'avoir **un développement équilibré du territoire** et s'organisent autour des axes suivants :

- **Des orientations générales pour le territoire, au sein du PLH :**
 - Redonner du poids à l'agglomération centrale en passant par un calibrage des besoins.
 - Améliorer la qualité du parc de logements, en particulier par une politique de régénération du parc social existant et la création de PLAi de qualité.
 - Reconquérir le logement vacant via des politiques de financement adéquats et en travaillant sur son volet énergétique.
 - Diversifier et rééquilibrer l'offre de logement pour correspondre aux nouvelles attentes, sans pour autant négliger la production locative.
 - Poursuivre le développement de logements étudiants adaptés.
- **Une politique de la ville**, notamment les nouveaux programmes de rénovation urbaine en partenariat avec l'Etat et les bailleurs sociaux, avec deux projets :
 - la rénovation du quartier Jules Guesdes à Troyes,
 - la reconversion de la ZAC Chantereigne à la Chapelle Saint-Luc dans une optique résidentielle et économique.
- **Un contrat de ruralité** avec comme orientations prioritaires : l'accessibilité aux services et aux soins à travers des outils existants ou à créer, le développement de l'attractivité, la revitalisation des bourgs-centres et le soutien au commerce de proximité, les mobilités, la cohésion sociale, la transition écologique, le soutien à l'agriculture et au monde économique. A noter que l'agglomération s'apprête à prendre, prochainement, la compétence « création et gestion de Maisons de services au public ».
- L'amélioration du niveau d'équipement de transports et de communication
 - **La poursuite des actions engagées en faveur de la mobilité.**

Un premier Plan de Déplacements Urbains (PDU) avait été approuvé en 2000 avec un programme de 86 actions qui a permis notamment de développer les itinéraires cyclables et l'usage du vélo, de renforcer l'offre de transports collectifs et de développer un observatoire dédié.

Le 2^{ème} PDU retient 12 objectifs opérationnels structurés en 50 fiches action déclinées sur les horizons 2016, 2019 et 2024. Articulé avec le SCoT de la région troyenne, le Plan Climat Air Energie Régional, le Plan Climat Energie Territorial de

LES ACTIONS, LE(S) PROJET(S)

l'Agglomération, le Plan de Prévention du Bruit, le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics et le Programme Local de l'Habitat, le PDU met l'accent sur le rééquilibrage du partage de la voirie au profit du transport collectif et des modes actifs. Afin de faciliter les déplacements pendulaires à vélo, des réseaux spécifiques ont été identifiés en faveur des zones d'activités et de l'enseignement supérieur. Un réseau touristique permet également de développer une offre cohérente avec les réseaux d'échelles européenne, nationale et régionale.

- **Le développement du numérique dans les territoires** encore faiblement desservis, en priorisant l'équipement des territoires où seront implantés les Maisons des Services au public ainsi que ceux où l'agglomération reprendra la gestion des zones d'activités économiques aux communes.
- **L'électrification et la modernisation de la ligne TER Paris-Troyes** (ligne 4).
- **La poursuite de l'aménagement du quartier de la gare**, porte d'entrée ferroviaire dans l'agglomération et dans le Grand Est.
- **La mise au grand gabarit de la liaison fluviale Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine** (fret, lien avec le développement économique).
- **Le développement d'équipements structurants**
 - **Le centre pénitentiaire de Lavau.**
 - **Le projet muséal de Troyes** (lien avec le développement de l'offre touristique).
- Une gestion adaptée de l'environnement et des risques
 - L'actuel Agenda 21 comporte un programme de 60 actions. Sa révision à l'échelle des 81 communes est envisagée avec la perspective de renforcer le volet économique et de développer la question des circuits courts.
 - Le développement des actions en matière d'amélioration de la qualité de l'air (importance du volet santé) et de maîtrise de l'énergie avec notamment la création d'une plateforme de rénovation énergétique.
 - L'éducation à l'environnement en privilégiant la participation des habitants et la convivialité des démarches.
 - L'élaboration d'un plan «paysage» et la poursuite des actions en faveur de la biodiversité.
 - La mise en œuvre de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation du TRI de Troyes et notamment :
 - la réalisation de diagnostics de vulnérabilité à intégrer dans les documents d'urbanisme ;
 - la révision des PPRi de la Seine ;
 - l'optimisation du système d'endiguement de l'agglomération ;
 - l'amélioration de la connaissance des aléas ;
 - la préparation à la gestion de crise ;
 - la sensibilisation et l'information.

L'agglomération et la Région Grand Est

L'agglomération troyenne est atypique puisqu'elle se situe dans un département, l'Aube, qui ne compte qu'une seule ville centre. Elle a de ce fait un rayonnement important et un rôle de centre de services à offrir à un large territoire périurbain et rural.

Elle est également un exemple remarquable d'un développement conjuguant la valorisation de l'histoire autour d'un vaste secteur sauvegardé, et la réussite d'un nouvel essor économique après la crise du textile. Ce dynamisme renouvelé lui vaut une notoriété de dimension régionale, interrégionale et même nationale notamment avec les magasins d'usine. Sa position sur de grands axes de circulation (autoroutes, voies ferrées et fluviales) et sa proximité avec les Régions Ile-de-France et Bourgogne Franche-Comté sont également des liens privilégiés à valoriser et à conforter dans le cadre du projet régional d'aménagement du territoire.



QU'ATTEND L'AGGLOMÉRATION DU SRADDET ?

Les attentes de la collectivité reposent sur 4 points :

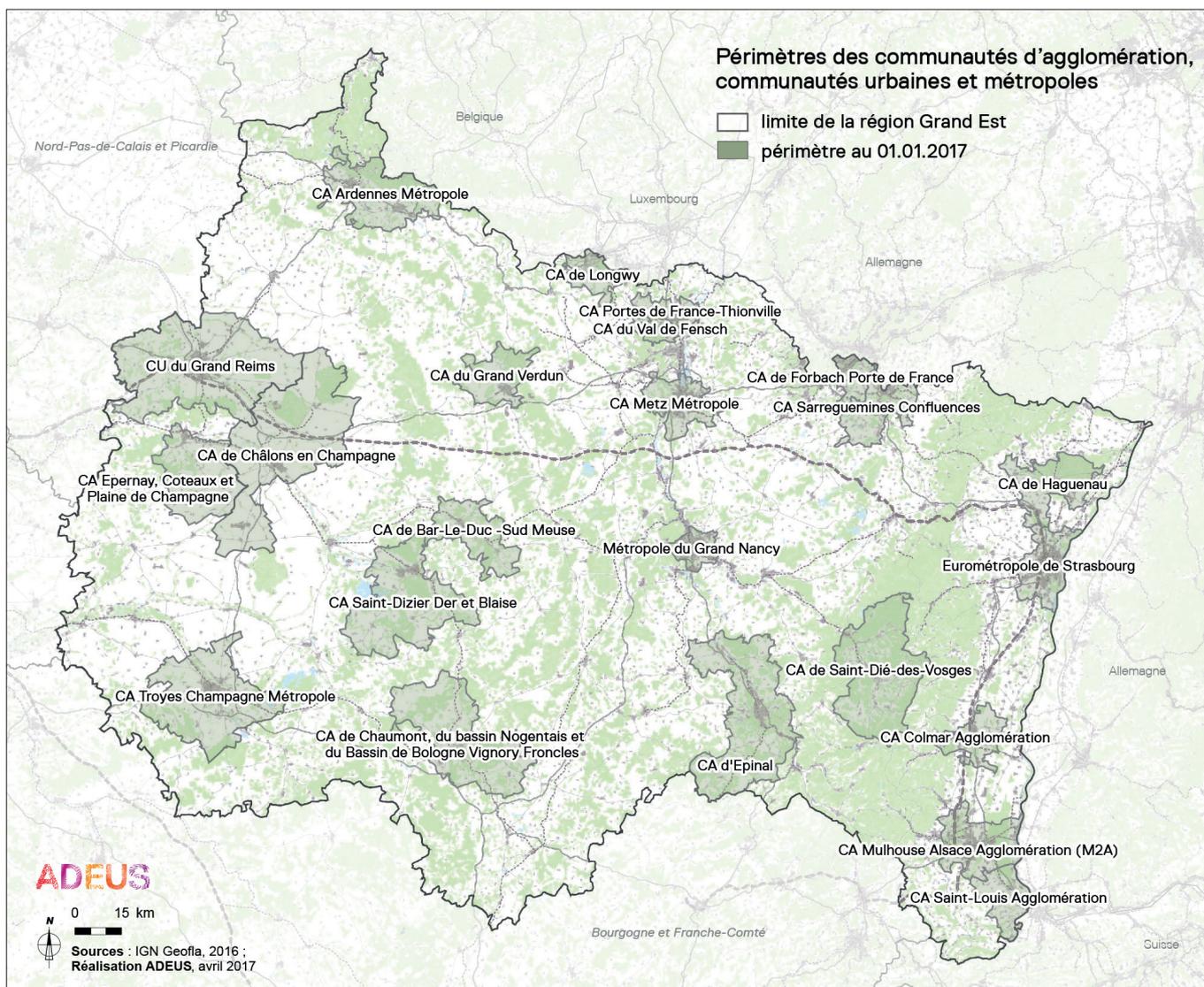
L'agglomération attend de la part de la Région Grand Est un soutien politique, technique et financier sur les grands chantiers du moment, permettant d'atteindre les objectifs géostratégiques évoqués précédemment.

Le SRADDET doit permettre d'affirmer le positionnement géostratégique souhaité par la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole, tout en portant et en encadrant la réalisation des objectifs de développement économique, et d'attractivité résidentielle du territoire. Il doit pour ce faire et en priorité :

- accompagner la réalisation des infrastructures de transport et de communication identifiées comme stratégiques (électrification de la ligne 4, équipement numérique) et garantir un bon maillage des territoires urbains et ruraux tant pour le transport des passagers que pour celui du fret (maintien du réseau capillaire) ;
- soutenir les actions en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche qui sont un point fort de l'attractivité de Troyes Champagne Métropole ;
- faciliter la mise en œuvre de politiques publiques visant à l'amélioration de la qualité de vie et l'accès aux services en milieu rural ;
- définir une stratégie touristique autour d'une mise en réseau des grands équipements et des acteurs (ex : parcs naturels régionaux, parcs d'attraction, grands événements culturels, musées, ...).

Le SRADDET doit être suffisamment prescriptif afin de bien cadrer les modalités de développement du territoire. Quels que soient les choix qui seront faits dans la formulation des futures règles par la Région, celle-ci devra veiller à l'application et l'acceptation des règles qui devront être édictées dans le cadre d'une large concertation. Au regard de son caractère intégrateur, le SRADDET devra aboutir à une harmonisation claire des dispositifs et éviter les redondances.





Les « 23 agglomérations » désignent les Communautés d'agglomérations, métropoles et communauté urbaine de la Région Grand Est.



Mars 2017

Analyse et rédaction : Jean-Marc Choné, AUDC
 Traitement statistique : Marie Charlotte Devin, AGURAM
 Cartographie : Fanny Chailloux, ADEUS
 Mise en page : ADEUS